

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2017 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1724870A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28;

Vu l'avis n° 28150 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 13 avril 2017 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Fabien, Jean-Luc Thomas-Brans est nommé au grade de lieutenant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert dans le cadre d'analyse « forensic » au profit du Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN).

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, commandant et délégué  
des réserves de la gendarmerie,*

A. FOUGERAT